

MAIRIE DE SAINT-BOIL

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du MARDI 13 SEPTEMBRE 2016 à 20 heures 30.

Président : Monsieur Joël DESSOLIN, Maire.

Secrétaire : M. Laurent DEGIVRY.

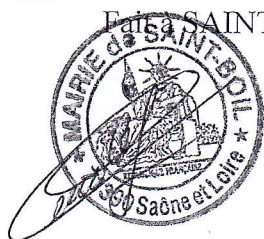
Présents : Mrs. Joël DESSOLIN, Hervé VERJUX, Alban VUILLOT, Pierre LOUNTALA, Patrice BOURGEOIS, et Mmes Christine LABRY, Annie GELIN, Sandra LANNEAU.

Excusé : Michèle TERRIER représentée par M. Joël DESSOLIN, et M. Aurélien RIZET représenté par M. Patrice BOURGEOIS.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal ont décidé :

- D'**approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12/07/2016** ;
- De **prendre acte des Décisions du Maire n°1 et n°2**, pour la location annuel de la salle des fêtes pour les cours de zumba ainsi que le montant perçu de la Redevance d'Occupation du Domaine Publique (RODP Télécom) de 2016 ;
- De **renouveler le contrat de travail** de l'agent non titulaire du 19 septembre 2016 jusqu'au 14 octobre 2016 pour une durée hebdomadaire de 10 heures ;
- D'**accepter la décision modificative sur le budget communal** pour la somme de **0.50€** sur l'article 6811 et 28041582 ;
- De **remplacer Mme Marie-Louise LOCHET**, qui a démissionné du CCAS, par Mme Liliane CHAUTEMPS ;
- D'**attribuer à Mme Sylvia NEMOND 15 heures supplémentaires** suite à une erreur de calcul sur sa fiche de paie ;
- D'**instaurer l'exonération de la taxe d'aménagement** d'urbanisme en appliquant la totalité de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme ;
- De **nommer Mme Christine LABRY**, déléguée à la commission finances de la ccScc ;
- De **valider la proposition de l'ONF** de la vente de la coupe de bois n°12 pour l'exercice 2017. Les inscriptions pour les affouages se feront jusqu'au 31 Octobre 2016 ;
- De **fixer le loyer** pour le logement au-dessus de la poste à 446.94€ ;
- D'**adopter le Rapport du Prix et de la Qualité de Services (RPQS)** de l'eau potable du syndicat de Chalon Sud Ouest ;
- De **choisir, suite à la demande de la ccScc, le service urbanisme instructeur du Grand Chalon** pour l'instruction des dossiers à partir du 1^{er} Janvier 2017 ;
- De **valider le devis**, pour les travaux supplémentaires du beffroi, de l'entreprise Bodet d'un montant de 1194.24€ ;
- De **solliciter des entreprises** pour des devis pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;
- De **prendre rendez-vous** avec les demandeurs de location du bâtiment perception ;
- D'**accepter le devis de M. Litaudon** pour les travaux d'entretien préconisés pour différents logements ;
- De **missionner une conseillère municipal** pour acheter un aspirateur et un gaufrier ;
- D'**accepter le devis de la société Rendina** au budget assainissement, pour un conduit d'eau pluvial.

La séance est levée à 23 heures 30.



Fait à SAINT-BOIL, le 16 Septembre 2016.

Le Maire,
J. DESSOLIN